

M A I R I E
de
VILLEMOLAQUE
66 300

Villemolaque le **27 mai 2009**

**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Téléphone : 04 68 21 70 72
Télécopie : 04 68 37 51 29

.....
Séance du 26 mai 2009
.....

Nombre de conseillers municipaux élus 15
Nombre de conseillers municipaux en fonction 15
Nombre de conseillers présents 14

Date de la convocation : 20 mai 2009

Présents : Jean-Marc BENS, Nicolas BOUGUES, Bruno BOTET, Christine DRUILHE, Ghislaine FLACHAIRE, , Georges JOURDA, Annie LELAURAIN-VIRMONTOIS, Anne-Marie MARCONI, René MUNOZ, Lazare NAVARRO, Jean-Claude PERALBA, Christian PICAMAL, Serge ROCA, Nadia ROUAUD.

Absents excusés : Nathalie WILHEM-MALPARTIDA.

Absents non excusés : Néant

Procurations : Néant

Assistaient à la séance :

Séance ouverte à : 19h

Secrétaire de séance : Christian PICAMAL

Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mai 2009 : à l'unanimité.

I. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal.

Délibération N°49/2009 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

renoncement à exercer le droit de préemption urbain sur :

- le bien cadastré AD 195, situé au 8, Rue du Porxo, et appartenant à E.C.E.M.
- le bien cadastré AE 31, situé Avenue des Pyrénées, et appartenant à M.DUPAU Jean

II. ACQUISITION FONCIERE

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rappelle que la SAFER a été chargée de concrétiser l'acquisition d'un bien pour le compte de la Commune. Il informe l'assemblée que la SAFER a obtenu une promesse de vente pour le bien concerné (parcelle AA35 d'une superficie de 6ha22a01ca réduite de 516m², et dont l'éclatement parcellaire est en cours) au prix de 450 000€ net vendeur.

Il donne connaissance de l'avis du service des domaines qui dit que la valeur vénale de ce bien peut être fixée à 450 000€.

Il précise enfin que le coût total pour la Commune s'élèvera à 482 292€ auxquels s'ajouteront les frais d'acte notarié.

Le rapporteur soumet à l'approbation du Conseil la décision d'acquérir le bien aux conditions proposées par la SAFER.

Délibération N°50/2009 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal :

- décide d'acquérir la parcelle AA 35 d'une superficie de 6 hectares 16 ares et 85 ca pour un montant total de 482 292 euros.
- autorise Monsieur le Maire à charger Maître VALENCIA d'engager les démarches nécessaires et de rédiger l'acte de vente
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces et acte afférents au dossier

III. CONTRAT DE PRÊT BANCAIRE

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rappelle l'offre du Crédit agricole Sud Méditerranée qui a été acceptée à la séance précédente.

Il donne connaissance du contrat proposé par l'établissement bancaire et demande l'autorisation de le signer.

Délibération N°51/2009 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer le contrat de prêt

IV. DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur signale que les deux décisions prises aux points II et III nous font obligation de procéder à une délibération budgétaire modificative qu'il soumet à l'approbation du Conseil.

Délibération N°52/2009 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal approuve le vote des crédits supplémentaires ci-après :

- | | | | |
|---|----------|------------------|------------|
| - | RECETTES | Article 1641-127 | + 500 000€ |
| - | DEPENSES | Article 2111-127 | + 500 000€ |

V. QUESTIONS DIVERSES

Charte des Maires pour l'environnement

Le Maire informe qu'il est sollicité par l'Association des Maires des P.O pour signer la « Charte des Maires pour l'environnement ». Un document présentant les grands axes de cette charte est distribué à chaque élu. Les observations éventuelles seront recueillies lors du prochain Conseil Municipal.

Séance levée à **20H.**

Le Maire,

Jean-Claude PERALBA